



24.05.2004 – 15:45 Uhr

Cipi - Danger d'incendie no 1: le grill - Conseils pour jouir de la saison des grillades en toute sécurité

Berne (ots) -

L'été arrive et avec lui les merveilleuses parties de grillades sur les balcons et dans les jardins. Pour que la fête ne se termine pas en drame, le Centre d'information pour la prévention des incendies Cipi vous recommande de prendre un certain nombre de précautions, car le grill est fréquemment à l'origine d'accidents. Comme les enfants sont particulièrement concernés, le Cipi s'adresse aussi directement à eux.

Déjà de petites erreurs ou négligences commises lors de l'utilisation de grils peuvent conduire à de graves brûlures, à des incendies ou à des explosions. En prenant certaines précautions, on peut éviter de tels accidents. N'oublions pas qu'un grill développe des températures très élevées: jusqu'à 500° C pour le charbon de bois et 800° C pour la flamme de gaz!

Ne vous gâchez pas le plaisir des grillades et suivez les recommandations ci-après du Centre d'information pour la prévention des incendies Cipi:

Emplacement:

- Installez le grill de façon stable, sur une surface plane et incombustible.
- Observez une distance de sécurité d'au moins un mètre par rapport aux matériaux combustibles (meubles de jardin, stores, nattes de roseaux, façades de bois, etc.).

Pour les grils à charbon de bois:

- Utilisez de préférence un allumeur. Cet instrument tubulaire, qui fonctionne sans liquide d'allumage, se trouve dans le commerce spécialisé.
- La plus grande prudence s'impose lors de l'utilisation de liquide d'allumage. En raison du risque d'explosion, il ne faut jamais rajouter de liquide après un allumage manqué.
- Les cendres peuvent rester incandescentes pendant toute une journée. C'est pourquoi il faut les éteindre avec de l'eau, les laisser dans le grill à l'extérieur du bâtiment ou les vider dans un récipient incombustible.

Pour les grils à gaz:

- Avant la mise en service, lisez le mode d'emploi livré par le fabricant et, en particulier, les consignes de sécurité figurant sur la bouteille de gaz.
- Après la pause hivernale, vérifiez l'étanchéité des conduites de gaz au moyen d'eau savonneuse ou d'un spray détecteur de fuites. Les bulles indiquent les fuites.
- N'utilisez le grill qu'à l'air libre et seulement sous surveillance.
- N'oubliez jamais de fermer le robinet de gaz après usage.
- Attention en cas d'odeur de gaz! Ne fumez pas, ne faites pas de feu. N'actionnez pas d'interrupteur ou de sonnerie électrique. Fermez immédiatement le robinet de la bouteille de gaz.
- Faites réparer les défauts par un spécialiste.

Enfants, attention!

- Le grill peut devenir très, très chaud, gardez donc vos distances! Les étincelles peuvent voler loin et enflammer les vêtements ou le papier.

- Comme chaque enfant le sait: les allumettes ne sont pas un jouet !
- Les adultes ne savent pas toujours tout: ils ont parfois besoin des conseils d'enfants avertis qui connaissent l'attitude adéquate à adopter en présence du feu.

En cas d'incendie:

- Agissez selon le principe alarmer - sauver - éteindre (sapeurs-pompiers: no 118).
- Veillez à ce que personne ne se trouve plus dans la zone de danger.
- S'il s'agit d'un gril à gaz, stoppez immédiatement l'amenée de gaz (fermer le robinet de la bouteille). Lorsque l'incendie se propage à la bouteille de gaz, il y a risque d'explosion.

Vous pouvez commander la brochure "Danger d'incendie no 1: le grill" directement auprès du Cipi (case postale 8576, 3001 Berne) ou sous www.bfb-cipi.ch.

"Attention au feu!", c'est là le mot d'ordre du Centre d'information pour la prévention des incendies Cipi. Cette organisation, qui exerce son activité dans toute la Suisse, a son siège à Berne et est financée par l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI) et l'Association Suisse d'Assurance (ASA). A l'aide de campagnes et d'un travail d'information, le Cipi veut sensibiliser les spécialistes et le grand public aux dangers du feu, afin de prévenir les incendies.
www.bfb-cipi.ch

Renseignements pour les médias :

Centre d'information pour la prévention des incendies Cipi,
Tél. +41/41/769'80'33
e-mail: media@bfb-cipi.ch
Internet: [http:// www.bfb-cipi.ch](http://www.bfb-cipi.ch)

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100002394/100475166> abgerufen werden.